

QUELLE BIODIVERSITE EN AGRICULTURE ?

Pour 2010, -c'est déjà demain !-, les Etats européens se sont engagés à réduire la perte de biodiversité (faune et flore sauvages).

En quoi, la biodiversité nous intéresse-t-elle ?

Qu'en est-il en Wallonie et, en particulier, dans nos milieux agricoles qui représentent la moitié du territoire wallon ?

Milieu agricole : espace d'accueil pour la biodiversité ?

Le milieu agricole représente la moitié (49,6%) du territoire wallon soit un peu plus de 750000 ha. On divise également la Région wallonne en dix régions agricoles qui se distinguent les unes des autres notamment par des caractéristiques pédologiques et écologiques et delà agricoles: sablo-limoneuse, limoneuse, campine hennuyère, Condroz, herbagère (Liège), herbagère (Fagne), jurassique, Ardenne, Famenne et Haute Ardenne.

Le milieu agricole est un milieu nécessairement entretenu par l'activité humaine. C'est un premier paramètre nécessaire mais clairement non suffisant pour le définir dans la mesure où l'essentiel du territoire wallon est sous influence humaine.

Selon l'objectif économique recherché, deux types de structures sont généralement identifiés au sein du milieu agricole. Celui-ci est composé, d'une part, du champ agricole lui-même, la partie dite « productive » et, d'autre part, des espaces considérés comme « non-productifs ».

La partie « productive » comporte les terres ou cultures arables, les prairies, vergers. Elle est destinée spécifiquement à la production de produits végétaux ou animaux destinés à la vente ou la consommation. Au sein de cet espace, la diversité des cultures et/ ou des couverts végétaux, leur succession (la « rotation ») et leur mode de culture constitueront des (micro)habitats plus ou moins propices à l'accueil de la faune sauvage ou au développement d'une certaine biodiversité.

L'espace « non productif » comporte des « structures non productives ». Elles correspondent aux éléments fixes du paysage. Il s'agit notamment des haies, bosquets, lisières de bois, chemins, fossés, jachères, murs, cours d'eau et leurs rives, etc. Ce sont des zones d'habitat important pour les espèces de la faune et de la flore sauvages, comme lieux de développement, refuge, reproduction, nourriture...

Le milieu agricole, par la surface qu'il représente, est potentiellement un réservoir riche de biodiversité en matière de flore et de faune mais il est aussi un milieu où un très grand nombre d'espèces sont en déclin.

Le constat du déclin de la biodiversité est alarmant. Selon l'administration wallonne de l'environnement, 10% de l'ensemble des espèces de la faune et de la flore sont éteints, 30% sont menacés de disparition dont 71% des espèces de reptiles ainsi que 66% des papillons et 40% des espèces d'abeilles sont menacés.

Analysons d'un peu plus près, deux types d'espèces que nous connaissons comme habitants de nos milieux agricoles : les « mauvaises herbes » des champs et les oiseaux.

Sauver les « mauvaises herbes » ?

Le terme « mauvaise herbe » est couramment employé pour désigner toute plante indésirable là où elle se trouve. A un degré de précision supérieur se trouve le qualificatif de "plante adventice" qui, en agriculture, sert à désigner tous les végétaux qui se développent accidentellement dans les cultures. Ainsi en feront partie aussi bien les plantes " sauvages " (dont celles des moissons) que les plantes cultivées indésirables (par exemple un colza levant dans un champ de froment). La notion de plante *messicole* (étymologiquement : habitant les moissons) est plus précise. Pour Aymonin (1962, cité par Olivereau, 1996) : " *les messicoles sont des plantes annuelles ayant un cycle biologique comparable à celui des céréales et sont très inféodées au milieu "moisson" auxquelles il faut rajouter les vivaces, non incluses dans cette définition. Pour les agriculteurs, les plantes messicoles sont considérées comme des « mauvaises herbes », concurrentielles des cultures ».*

Quant à leur situation d'existence dans les champs, Saintenoy J. (2006) constate que « *près de 70 % des espèces compagnes des moissons encore présentes en 1980 sont menacées et parmi elles, plus de la moitié est dans la catégorie 1-CR (en danger critique de disparition). Certaines de ces espèces ont d'ailleurs vraisemblablement disparu aujourd'hui ou ne se maintiennent en faibles effectifs que dans des habitats de substitution : bord de culture, friches, jachères ».*

Les causes de ces régressions sont connues. Citons-en quelques-unes :

- le tri des semences ;
- l'utilisation massive d'engrais et d'herbicides;
- les modifications de l'assolement ou de la typologie des surfaces: drainages, retournement de prairies au profit de cultures annuelles, abandons de pâturages;
- l'extension de certaines espèces résistantes ou échappant aux herbicides qui concurrencent les espèces sauvages.

Par delà le déclin des espèces de la flore du milieu agricole, cette situation a un impact sur les espèces qui sont hébergées par ces plantes, en particulier les insectes. Cela a également des conséquences sur les espèces qui consomment ces derniers (les chauve-souris, certains rongeurs ...). A titre d'exemple, les diminutions de papillons de jour observées ne sont pas sans lien avec la régression de la flore messicole et de celle des prairies.

Oiseaux des champs, oiseaux des plaines

Selon Birdlife, au niveau européen, l'agriculture a fait plus de dégâts aux oiseaux ces 30 dernières années qu'aucun autre paramètre tel le changement climatique, la pollution ou la déforestation. Ils établissent un lien direct entre le niveau d'intensité de l'agriculture et le déclin des populations d'oiseaux. Au niveau wallon, à titre d'exemple, 57% des espèces d'oiseaux sont dépendants en tout ou en partie de la moitié du territoire wallon que constitue la surface agricole. Le milieu agricole constitue donc un réservoir de « lieux de vie »¹ d'un nombre important d'espèces.

La région wallonne : un espace fragmenté

Les principaux facteurs de la régression continue des espèces consistent principalement en la destruction des habitats et leur fragmentation². Celle-ci est due à la déforestation, au drainage, à l'urbanisation ou à l'introduction d'éléments exogènes (pollutions,...).

¹ On parle de « niches écologiques ».

² Fragmentation : la réduction d'un habitat continu de grande taille en taches d'habitats plus petites et isolées les unes des autres

Ainsi Mr Delbeuck, inspecteur à la Division wallonne de la nature et de la forêt nous explique-t-il les causes de la régression des espèces dans nos milieux : « *Le premier grand type de dégradation de notre patrimoine naturel consiste en la disparition des habitats liés à des pratiques agropastorales et sylvicoles anciennes qui n'ont plus place dans le système économique actuel (...) La conservation de ces milieux nécessite donc une gestion active, basée sur des connaissances scientifiques mettant en œuvre des techniques de restauration et des moyens financiers.*

(...) Le second grand type de dégradation de notre patrimoine naturel est l'extension de l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles et forestières entraînant le cloisonnement du territoire, la réduction et la disparition des milieux refuges, la diminution des ressources alimentaires et sont autant d'éléments contribuant à la réduction des potentialités d'accueil de la vie sauvage sur une grande partie du territoire [wallon]. (...) la restauration d'un plus grand potentiel d'accueil de la vie sauvage passe par la structuration d'un réseau écologique dense et par l'adoption de pratiques agricoles, sylvicoles et horticoles plus favorables à la vie sauvage. »

Permettre aux espèces de « ré-habiter » notre espace agricole

Pour lutter contre ces régressions d'espèces, la première réponse fut de protéger les « reliques » des milieux hébergeant la faune et la flore sous forme de sanctuaires. En Wallonie, ces sanctuaires sont essentiellement des réserves naturelles et ont peu à peu augmenté au cours du temps. Force fut de constater que cette méthode consistant en l'édification d'espaces protégés n'a pas permis d'enrayer la chute de biodiversité.

Il est désormais admis que la protection des espèces passe par la mise en place d'une structure écologique permettant aux espèces de se déplacer d'espace protégé en espace protégé. Cela suppose de définir ces zones protégées et d'organiser des couloirs permettant aux espèces de se déplacer de l'une à l'autre. Souvent, ces couloirs sont justement, en milieu agricole, ces « zones non productives » que nous évoquions plus haut : chemins et sentiers, fossés, bords des champs, haies, prairies fleuries, bords de cours d'eau, etc.

Plus généralement, du fait de l'emprise qu'il occupe dans notre région, le milieu agricole constitue un espace devant contribuer de façon majeure à la constitution de ce réseau écologique. Y (re)créer les lieux permettant aux espèces de vivre et de se déplacer est une étape indispensable pour enrayer le déclin de notre biodiversité.

Enfin, si l'espace agricole peut contribuer au développement de la faune et de la flore, il ne faut pas minimiser - et on a trop eu tendance à l'oublier ces 50 dernières années -, la dépendance de la production agricole par rapport à la faune et la flore sauvages. Les interactions bénéfiques entre les espèces sauvages et la production agricole qui se veut durable³ sont légion et de mieux en mieux connues.

De même, la faune et la flore sauvages sont intimement liées aux ressources naturelles du milieu dont ils sont dépendants : eau, sol, air... En général, les pratiques défavorables pour la faune et la flore sont aussi défavorables pour ces autres ressources naturelles, elles-mêmes indispensables au bon développement d'une agriculture de qualité.

Les engagements wallons en matière de biodiversité

En 2006, la Commission européenne adoptait une communication traitant des modalités d'enrayer la perte de biodiversité en Europe à l'horizon 2010 et au-delà. Par ce biais, étaient définis des objectifs visant à remettre en état les habitats des espèces et les écosystèmes. Cela faisait écho à des engagements mondiaux pris par 130 pays non-européens dans le cadre du sommet mondial de développement durable, tenu en 2002.

³ Agriculture durable : ensemble de pratiques sociales et techniques qui visent à pérenniser l'activité agricole dans ses milieux physiques, sociaux, économiques et environnementaux.

En Région wallonne, la stratégie visant à mettre en œuvre ces engagements se peaufine. Elle réalise une série de recommandations en fonction des publics-cibles : citoyens, fonctionnaires, élus et mandataires, chasseurs, agriculteurs... Les objectifs sont ambitieux mais ne sont pas encore, à ce stade, dotés de budgets.

Françoise ANSAY, chargée d'étude

Bibliographie

Bertrand J., « Agriculture et biodiversité : un partenariat à valoriser », Educagri, la Bergerie nationale, ONC Ed., 2001

Birdlife international « Balancing the costs: wildlife and modern agriculture », nov. 2003, in web site : <http://www.birdlifecapcampaign.org/cap/view.asp?s=2&id=14>

Ansay F, Faune et biotopes, « Les potentialités d'accueil de la vie sauvage en milieu agricole », Etat de l'Environnement wallon, 2006

Groupe de Réflexion sur l'Agri-environnement (GRAE), « Compte-rendu de la journée de réflexion sur le thème de l'accueil de la petite faune en zone de grandes cultures », octobre 2005, Belgique.

Guillitte O., « La fragmentation, une des causes principales de perte de biodiversité en Wallonie », in « Biodiversité – Etat, enjeux et perspectives », Chaire Tractebel-Environnement 2004, Coord P. Lebrun, De Boeck Ed., Belgique, 2004.

Meerts P., « La régression des plantes messicoles en Belgique », in Actes du colloque « Faut-il sauver les mauvaises herbes ? », p. 49-63, France, juin 1993.

Olivereau F., « Les plantes messicoles des plaines françaises », DIREN, in « Le courrier de l'environnement INRA », n°28, France, 1996.

Région wallonne, DGRNE, « Stratégie wallonne pour la biodiversité : objectif 2010 », 2007.

Saintenoy J., « Plantes supérieures – Contribution pour l'Etat de l'environnement wallon 2006 », Belgique, 2006.

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

